

AVIS AU PUBLIC

En vertu de de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public qu'une demande d'autorisation a été introduite (no dossier 3/24/0073) à l'Administration de l'environnement par la société POST Technologies relative à l'exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe à Waldbillig, no. cadastral 740/2609, section B de Waldbillig, lieu-dit « in Lambich ».

Christnach, le 4 juin 2024

Pour le Collège échevinal,

La bourgmestre,



La secrétaire,

